

CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 6 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
Collège-A des enseignants - DESRAYAUD Alain - GHICA-LEMARCHAND Claudia - GODECHOT-PATRIS Sara - MAITROT DE LA MOTTE Alexandre - TEBOUL Gérard	Collège-A des enseignants - TOURNAFOND Olivier	Collège-A des enseignants - GREAU Fabrice - ILIOUPOULOU Anastasia - PETERKA Nathalie
Collège-B des enseignants - CHOFFEE-HAROUEL Sigrid - POULNAIS-COQUELIN Véronique	Collège-B des enseignants - GENCY-TANDONNET Dominique - LAY Jean-Pierre	Collège-B des enseignants - BENISTY Samuel - MARCON Nathalie - LIGNEUL Nicolas - MATHIAS Eric - POUILLAUDE Hugo-Bernard - TENENBAUM Aline
Etudiants	Etudiants	Etudiants - AMRAM Laureen - BITAN Vincent - CAZARD Marine - FONTAINE Thomas - JEERAOO Vyasa - LESNE Sarah - MIMERAND Rachel - NGUYEN Caroline - SBERRO Jordan - TAIEB Benjamin
Représentants BIATSS - TOUFFU Benjamin - RAKOTOVELO Nicole		
Personnalités extérieures	Personnalités extérieures - MODERE William	Personnalités extérieures - BALLER Stéphane - KOSKAS Annie - FAVIER Sylvie - MARTEL François - MENESGUEN Elisabeth - NOEL Stéphane
Invités - POPOVICI Aura		

Le conseil de faculté, réuni en formation plénière, le 6 septembre, débute à 12h50.

Le Doyen donne communication des procurations. La séance ouverte, le Doyen passe immédiatement à l'ordre du jour.

Point unique : vote du projet de diplôme d'université Carrières publiques

Les membres du conseil ayant pris connaissance du projet transmis en pièce jointe de la convocation.

Le conseil ayant déjà examiné le projet pédagogique, un échange s'engage sur l'annexe financière qui fait apparaître un déficit de l'ordre de 2.300 euros.

Le doyen rappelle que la politique débattue et arrêtée par le conseil de faculté est de permettre le fonctionnement d'un diplôme d'université avec un déficit de l'ordre de 1.500-2.000 euros pendant les deux premières années de son existence.

Le doyen met aux voix le projet. Il est approuvé à l'unanimité.

Après avoir fait le point sur le nombre des étudiants inscrits à ce jour et informé les membres du conseil des postes administratifs vacants en cette rentrée, l'ordre du jour étant épuisé, le Doyen demande s'il y a d'autres questions. Aucune n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, le Doyen remercie les membres du conseil de leur participation.

La séance est levée à 13h05.

Créteil, le 6 septembre 2019

Le Doyen

Alain DESRAYAUD